

RÉSOLUTION PDG-20-08-14-03

**ENTENTE POUR LA DESSERTE AÉRIENNE POUR LES ÉLÈVES  
DE L'ISLE-AUX-GRUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

**ATTENDU QUE** les parties soit, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et Montmagny Air Service inc., ont convenu de renouveler le contrat prenant fin le 30 juin 2020;

**ATTENDU** l'évolution de la clientèle de l'Isle-aux-Grues à desservir;

**ATTENDU** la récente négociation intervenue entre les parties pour l'actualisation du contrat;

**ATTENDU QUE** le montant total du contrat est maintenant calculé en fonction du nombre de vols, pour un maximum de 4 vols par jour, à 107 \$/vol, soit 428 \$/jour, pour 180 jours de classe;

**ATTENDU QUE** le nombre de vols pourra être ajusté, au besoin, en fonction de la clientèle;

**ATTENDU** la consultation auprès du comité consultatif du transport à la rencontre du 9 juin 2020;

**ATTENDU** les fonctions et pouvoirs du centre de services scolaire reliés au transport des élèves.

En conséquence, il est **RÉSOLU** :

**QUE** la direction générale procède à la signature d'un nouveau contrat entre le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et Montmagny Air Service inc., au montant maximal de 77 040 \$ prévu à l'annexe B1 du contrat (référence 4 vols par jour), avant taxes, et que le contrat puisse être renouvelé par tactique de reconduction pour l'année scolaire suivante soit, 2021-2022;

**QU'**une copie originale de cette résolution soit signée par l'administrateur unique et le secrétaire général et conservée aux archives selon notre calendrier de conservation des documents;


**QUE** le procès-verbal de cette rencontre soit déposé au livre des minutes.

**Déclaration d'adoption**

L'administrateur unique du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est habile à adopter et à apposer sa signature à la présente résolution conformément à la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique à l'organisation et à la gouvernance scolaires* sanctionnée le 8 février 2020 et au décret 522-2020, du 13 mai 2020.

Adoptée et signée ce 14<sup>e</sup> jour d'août 2020.

  
Jean-Marc Jean, directeur général

  
Pierre Côté, secrétaire général